Commission économique pour l’Europe

Comité des politiques de l’environnement

**Session extraordinaire**

Genève, 23-25 février 2016

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Ouverture de la session et adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire annoté de la session extraordinaire

Qui se tiendra au Palais des Nations à Genève et s’ouvrira le mardi 23 février 2016, à 10 heures[[1]](#footnote-1)\*

I. Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session et adoption de l’ordre du jour.

2. Développement durable dans la région de la Commission économique pour l’Europe.

3. Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » :

a) Préparatifs du pays hôte;

b) Documents de fond officiels;

c) Développer le Système de partage des informations sur l’environnement et suivre de près l’environnement paneuropéen – l’évaluation de l’environnement dans la région paneuropéenne du sixième Rapport mondial sur l’environnement;

d) Rapport d’évaluation au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance;

e) Actions pour l’eau d’Astana;

f) Projet d’ordre du jour provisoire;

g) Proposition de résultats pour la Conférence;

h) Activités en matière de communication;

i) Ressources nécessaires;

j) Activités parallèles;

k) Participation du secteur privé;

l) Inscription.

4. Programme de travail relatif au sous-programme Environnement : aperçu des ressources destinées aux activités relatives à l’environnement.

5. Présentation et échange de vues sur la deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement.

6. Calendrier des réunions.

7. Questions diverses.

8. Clôture de la réunion.

II. Annotations à l’ordre du jour provisoire

1. Le Plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » (ECE/CEP/S/152 et Corr.1, annexe I), adopté en 2009 par le Comité des politiques de l’environnement de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe et entériné par la CEE, prévoit que le Comité est l’organisme chargé d’organiser les préparatifs des conférences ministérielles « Un environnement pour l’Europe ». Conformément au Plan de réforme, qui stipule que des sessions extraordinaires du Comité peuvent être programmées, si nécessaire, au cours de l’année qui précède la Conférence, le Comité est convenu à sa vingt et unième session, en octobre 2015, d’organiser une session extraordinaire à Genève du 23 au 25 février 2016.

1. Ouverture de la session et adoption de l’ordre du jour

1. Le Président procédera à l’ouverture de la session. Le Comité sera ensuite invité à adopter l’ordre du jour reproduit dans le présent document (ECE/CEP/S/2016/1). Le calendrier provisoire est présenté dans le document d’information no 1[[2]](#footnote-2).

2. Développement durable dans la région de la Commission économique pour l’Europe

1. Le secrétariat informera le Comité des principaux faits nouveaux survenus au niveau régional concernant le Programme de développement durable à l’horizon 2030, y compris la contribution prévue de la région de la CEE à la quatrième réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (New York, 11-20 juillet 2016).
2. Le Comité souhaitera peut-être prendre connaissance des informations fournies, selon qu’il conviendra.

3. Huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe »

1. À sa vingt et unième session, en octobre 2015, le Comité a invité son Bureau, avec l’aide du secrétariat et la coopération de parties prenantes concernées, à poursuivre les préparatifs de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (Batumi (Géorgie), 8-10 juin 2016). Cela étant, le Comité a prié le secrétariat et les partenaires concernés du processus « Un environnement pour l’Europe » de procéder à la révision et à l’établissement d’un certain nombre de documents afin de faire avancer les préparatifs de la Conférence.
2. Le Comité sera invité à examiner les progrès accomplis dans l’organisation de la Conférence en ce qui concerne un certain nombre de questions et d’activités présentées ci-après, et à fournir des orientations en vue d’achever tous les préparatifs en temps voulu. Les procédures relatives à cette organisation, adoptées par le Comité à sa dernière session, figurent dans le document ECE/CEP/2014/15[[3]](#footnote-3).

a) Préparatifs du pays hôte

1. À sa vingt et unième session, le Comité s’est félicité des préparatifs de la Géorgie en vue d’accueillir la Conférence et a invité les pays intéressés à envisager d’appuyer le pays hôte dans l’organisation de cet événement.
2. Le représentant de la Géorgie sera invité à informer le Comité des faits nouveaux intervenus dans les préparatifs en vue d’accueillir la Conférence ministérielle de Batumi.
3. Le Comité sera invité à prendre connaissance des informations fournies.

b) Documents de fond officiels

1. Conformément au Plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe », deux documents de fond portant sur les deux principaux thèmes de la Conférence, à savoir « Pour une économie plus respectueuse de l’environnement dans la région paneuropéenne » et « Améliorer la qualité de l’air pour un environnement plus sain et une meilleure santé », sont en cours d’élaboration pour la Conférence ministérielle de Batumi. À sa précédente session, le Comité s’est félicité de ces deux projets de document et a invité les membres du Comité ainsi que les observateurs à soumettre au secrétariat d’éventuelles observations supplémentaires avant le 15 novembre, en vue de réviser les projets qui seront examinés à la session extraordinaire du Comité en février 2016.
2. Le Comité sera invité à approuver ces deux projets de document (ECE/CEP/2016/S/L.2 et ECE/CEP/2016/S/L.3).

c) Développer le Système de partage des informations sur l’environnement   
et suivre de près l’environnement paneuropéen – l’évaluation de l’environnement dans la région paneuropéenne du sixième Rapport mondial sur l’environnement

1. À sa session d’octobre 2015, le Comité s’est félicité des travaux du Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement visant à mesurer les progrès accomplis dans le développement du Système de partage des informations sur l’environnement (SEIS) pour l’ensemble de la région paneuropéenne, et il a chargé le Groupe de travail de collaborer avec les pays et l’Agence européenne pour l’environnement (AEE) pour valider les données et les informations visées, et de continuer à suivre les progrès réalisés dans le développement du SEIS en vue de soumettre un rapport actualisé au Comité à sa session extraordinaire en février 2016.
2. Le Comité sera invité à prendre connaissance du rapport actualisé sur les progrès accomplis dans le développement du SEIS pour l’ensemble de la région paneuropéenne (ECE/CEP/2016/S/L.9).
3. En outre, à sa vingt et unième session, le Comité est convenu de lancer l’évaluation de l’environnement dans la région paneuropéenne du sixième Rapport mondial sur l’environnement, en tant qu’évaluation de l’environnement au niveau régional à l’occasion de la Conférence ministérielle de Batumi. À cet égard, le Comité a exprimé le souhait de participer à l’examen par des pairs du projet d’évaluation et s’est dit préoccupé par le délai prévu pour communiquer des observations sur ce projet.
4. Le Comité sera informé des progrès accomplis dans l’établissement de l’évaluation de l’environnement dans la région paneuropéenne du sixième Rapport mondial sur l’environnement et sera invité à examiner les informations fournies, selon qu’il convient.

d) Rapport d’évaluation au titre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance

1. Le Président du Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance de la CEE a informé le Comité, à sa réunion d’octobre, de l’établissement d’un rapport d’évaluation au titre de la Convention, incluant un résumé à l’intention des décideurs politiques[[4]](#footnote-4), dont la version définitive serait achevée à temps pour la Conférence de Batumi et pourrait constituer une ressource supplémentaire utile pour étayer les débats sur le thème de la pollution atmosphérique.
2. Le Comité sera informé des progrès accomplis dans l’établissement de ce rapport et du résumé à l’intention des décideurs politiques, et sera invité à examiner les informations fournies, selon qu’il convient.

e) Actions pour l’eau d’Astana

1. À sa vingtième session, en octobre 2014, le Comité a approuvé la recommandation du Bureau visant à ce que les parties prenantes aux Actions pour l’eau d’Astana rendent compte au Comité, à sa session extraordinaire de février 2016, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette initiative. Cela étant, le Bureau du Comité, en consultation avec le Bureau de la Convention sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux(Convention sur l’eau), a révisé le modèle adopté pour le deuxième rapport et le rapport final sur la mise en œuvre des Actions pour l’eau d’Astana.
2. Le secrétariat, avec l’appui d’un consultant, a établi un projet de rapport intérimaire sur les Actions pour l’eau d’Astana en se fondant sur les réponses communiquées par les parties prenantes (ECE/CEP/2016/S/L.8). En outre, comme suite à la recommandation du Bureau, le secrétariat a élaboré une notice illustrant au moyen de graphiques et de diagrammes quelques statistiques et résultats relatifs aux Actions pour l’eau d’Astana.
3. Le Comité sera invité à examiner ce projet de rapport et la notice.

f) Projet d’ordre du jour provisoire

1. À sa vingt et unième session, le Comité a approuvé le programme de la Conférence de Batumi et a invité son Bureau, avec l’appui du secrétariat et en coopération avec les partenaires concernés, à continuer d’établir l’ordre du jour et la structure des sessions de la Conférence, et à présenter une note à ce sujet au Comité pour examen à sa session extraordinaire en février 2016.
2. Dans le même temps, le Comité a accueilli avec satisfaction la proposition de l’ECO-Forum européen d’organiser une table ronde réunissant les ministres et les organisations non gouvernementales (ONG) sur le thème de l’économie verte, et il a invité le Bureau à travailler en étroite consultation avec l’ECO-Forum européen en vue d’adapter cette proposition en prenant en considération l’ensemble des questions à débattre sur ce thème.
3. En ce qui concerne le débat consacré à l’éducation au développement durable (EDD), en cours d’élaboration par le Comité directeur de l’EDD, à sa précédente session, le Comité a invité le secrétariat à rendre compte de l’état des préparatifs lors de sa session extraordinaire.
4. Le Comité sera invité à examiner le projet d’ordre du jour actualisé de la Conférence (ECE/CEP/2016/S/L.1) pour approbation, ainsi que le projet d’organisation des travaux (ECE/CEP/2016/S/L.7), en vue de prendre une décision concernant la structure proposée pour le débat ministériel. Il sera également invité à prendre note des informations fournies par le secrétariat concernant l’organisation du débat sur l’EDD.
5. En outre, le secrétariat a établi un document d’information présentant brièvement les documents en cours de préparation en vue de la Conférence de Batumi (document d’information no 2), conformément aux dispositions du Plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » et aux modalités d’organisation approuvées de la Conférence. Le Comité sera invité à examiner cette liste de documents.

g) Proposition de résultats pour la Conférence

1. À sa vingt et unième session, le Comité a approuvé le cadre général et la structure des éléments proposés pour le projet de déclaration ministérielle et il a prié son Bureau d’établir, avec l’appui du secrétariat, l’avant-projet de déclaration ministérielle en s’appuyant sur les observations reçues le 25 novembre 2015 des membres du Comité ainsi que des observateurs, et de le soumettre au Comité à sa session extraordinaire en février 2016.
2. Le Comité sera invité à examiner le projet de déclaration ministérielle (ECE/CEP/2016/S/L.6) établi par son Bureau avec l’appui du secrétariat, en vue de le soumettre pour adoption à la Conférence de Batumi.
3. Pour ce qui est des autres résultats possibles de la Conférence, à sa réunion d’octobre 2015, le Comité a globalement approuvé le volet stratégique du projet de Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l’environnement et a invité les membres du Comité et les observateurs à soumettre des observations supplémentaires avant le 15 novembre 2015. Il a aussi invité ses membres et observateurs à soumettre dans les mêmes délais des observations concernant les mesures proposées pour promouvoir une économie plus respectueuse de l’environnement, et il a confié à la Suisse la tâche de créer et de réunir un groupe d’experts chargé d’élaborer un projet révisé de mesures en faveur d’une économie plus respectueuse de l’environnement, aux fins d’examen à la session extraordinaire.
4. Le Comité sera invité à examiner le projet révisé de Cadre stratégique en vue de son éventuelle adoption à la Conférence (ECE/CEP/2016/S/L.4), ainsi que la liste révisée des mesures en faveur d’une économie plus respectueuse de l’environnement (ECE/CEP/2016/S/L.10).
5. À sa session d’octobre, le Comité a en outre salué l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur, élaborée par le Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique, et il a estimé que cette initiative pourrait constituer un des instruments utiles pour atteindre les objectifs de la Conférence relatifs à la pollution atmosphérique. Il a invité le Bureau de la Convention sur la pollution atmosphérique à soumettre un projet révisé, tenant compte des observations faites par les membres du Comité et les observateurs, ainsi que par le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement.
6. Le Comité sera invité à approuver le projet révisé de l’Action de Batumi en faveur d’un air plus pur (ECE/CEP/2016/S/L.5), en vue de sa soumission à la Conférence pour approbation.
7. En outre, à sa précédente réunion, le Comité a pris note des initiatives et contributions proposées pour la Conférence de Batumi, et il a invité les parties prenantes à élaborer leurs propositions en temps voulu afin de pouvoir les soumettre à la session extraordinaire de février.
8. Le Comité sera invité à examiner les autres initiatives ou moyens d’action analogues que proposeraient les pays ou partenaires intéressés aux niveaux régional et sous-régional. Afin de faciliter les travaux, les parties prenantes du processus « Un environnement pour l’Europe » qui envisagent de présenter de telles initiatives devraient communiquer les documents s’y rapportant en trois langues (anglais, français et russe) avant la réunion.

h) Activités en matière de communication

1. À sa précédente session, le Comité a approuvé le Plan de communication pour la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l’Europe » (ECE/CEP/2015/13), notamment l’utilisation du court slogan « Plus pur, plus vert, plus futé ! », et il a invité les pays et les autres parties prenantes à promouvoir activement la Conférence et à participer aux activités de communication s’y rapportant. Le Comité a en outre invité les organisations et les pays intéressés à apporter un appui financier et en nature pour certaines de ces activités de communication, telles que l’organisation de l’atelier à l’intention des journalistes et la diffusion des bulletins d’information quotidiens de l’Institut international du développement durable (IISD).
2. Le Comité sera invité à examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan de communication pour la Conférence. Les participants seront invités, en particulier, à recenser les activités écologiques innovantes auxquelles pourraient participer les ministres et les chefs de délégation en marge de la Conférence.

i) Ressources nécessaires

1. À sa session d’octobre 2015, le Comité a en outre invité les pays et les autres parties prenantes à se pencher sur la nécessité de mobiliser des ressources en vue d’aider le pays hôte et le secrétariat à effectuer les préparatifs de la Conférence, et il a demandé au pays hôte et au secrétariat d’informer le Comité et son Bureau des progrès réalisés dans le financement des préparatifs.
2. Le Comité sera invité à examiner les ressources nécessaires pour le processus préparatoire et la Conférence proprement dite (document d’information no 3), ainsi que les moyens de préparer celle-ci sans difficultés et efficacement. Les pays et les organisations intéressés pourront indiquer au Comité les contributions qu’ils envisagent de fournir en vue de la préparation de la Conférence.

j) Activités parallèles

1. Les modalités d’organisation approuvées de la Conférence de Batumi prévoient notamment l’organisation d’activités parallèles (ECE/CEP/2014/15, par. 36 à 41).
2. Le Comité sera invité à examiner, à titre informatif, la liste des activités parallèles fournie par le secrétariat du pays hôte (document d’information no 4).

k) Participation du secteur privé

1. Le Plan de réforme du processus « Un environnement pour l’Europe » préconise la participation du secteur privé, notamment au moyen de l’organisation éventuelle d’une séance à l’intention des représentants du secteur privé et des ministres sous la forme d’une table ronde, faisant partie intégrante de la Conférence. À Astana, pour satisfaire à cette disposition, quatre places ont été attribuées à des représentants du secteur privé dans chacune des neuf tables rondes. La participation de représentants du secteur privé a été encouragée au moyen de l’organisation par le pays hôte d’une foire commerciale en marge de la Conférence.
2. Le Comité sera invité à envisager des moyens efficaces d’assurer la participation de représentants du secteur privé à la Conférence de Batumi, et à soumettre au secrétariat, avant la session de février, des propositions concrètes concernant les représentants du secteur privé qui seraient intéressés à participer à la Conférence. À cet égard, les modalités d’organisation de la Conférence prévoient notamment d’inviter les gouvernements à inclure dans leur délégation nationale des représentants d’ONG et du secteur privé, selon que de besoin.

l) Inscription

1. Le Comité recevra des informations actualisées sur la question des inscriptions à la Conférence. Les délégations sont invitées à s’inscrire dès que possible et au plus tard le 29 février 2016. Les dispositions relatives à l’inscription et à la constitution de la délégation nationale ou d’autres délégations figurent dans les modalités d’organisation de la Conférence.
2. En particulier, étant donné que l’inscription est effectuée au moyen d’un formulaire en ligne, qui est semblable au formulaire d’inscription en ligne aux réunions du Comité, la communication au secrétariat de la CEE, par l’agent de coordination national, de la liste des représentants désignés pour participer à la Conférence est essentielle pour permettre au secrétariat de valider les inscriptions.

4. Programme de travail relatif au sous-programme   
Environnement : aperçu des ressources destinées   
aux activités relatives à l’environnement

1. Le Comité, à sa précédente session, a adopté le programme de travail du sous-programme Environnement pour l’exercice biennal 2016-2017 (ECE/CEP/2015/4) et a prié le secrétariat de bien vouloir communiquer des renseignements sur l’état des ressources du sous-programme Environnement pour la période biennale 2014-2015 à la session extraordinaire du Comité en février 2016.
2. Le Comité sera invité à envisager, en se fondant sur les informations reçues au préalable, les ressources ordinaires et extrabudgétaires requises pour les activités se rapportant au sous-programme relatif à l’environnement (document d’information no 5 et additif). Les pays donateurs seront invités à annoncer des contributions supplémentaires aux fonds d’affectation spéciale.

5. Présentation et échange de vues sur la deuxième session   
de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement

1. À sa vingt et unième session, le Comité a invité le Bureau régional du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) pour l’Europe à continuer de l’informer sur les préparatifs de la deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (Nairobi, 23-27 mai 2016).
2. Le Comité sera invité à prendre connaissance des informations fournies par le PNUE et à procéder à un échange de vues sur la deuxième session de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement.

6. Calendrier des réunions

1. À sa précédente session, le Comité a approuvé le calendrier de ses réunions jusqu’en 2018 (document d’information no 9) et est convenu des dates de deux sessions extraordinaires (la présente session ainsi qu’une session extraordinaire prévue pour se tenir à Batumi le 7 juin 2016), ainsi que de sa vingt-deuxième session, prévue pour se tenir à Genève du 7 au 9 décembre 2016. On établira un calendrier actualisé des réunions jusqu’en 2019 aux fins d’examen par le Comité à sa vingt-deuxième session.

7. Questions diverses

1. Le Comité sera invité à débattre de toute autre question qui pourra être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer des questions à examiner au titre de ce point sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.

8. Clôture de la réunion

1. Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et décisions du Comité et prononcera la clôture de la session. Le rapport de la session et la liste des participants seront finalisés par le secrétariat en consultation avec le Bureau et distribués au Comité après la session. Ces documents seront affichés sur le site Web de la réunion.

1. \* Des procédures d’accréditation s’appliquent aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations. Ceux-ci sont donc priés de remplir le formulaire d’inscription disponible sur le site Web de la Commission économique pour l’Europe (CEE) (www2.unece.org/  
   uncdb/app/ext/meeting-registration?id=gmgcog), deux semaines au plus tard avant la réunion. Avant de se rendre à la réunion, les participants devront obtenir une plaquette d’identité auprès du Groupe des cartes d’identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l’Office des Nations Unies à Genève, au portail de Pregny, 14, avenue de la Paix (voir le plan et d’autres informations pratiques sur le site Web de la CEE à l’adresse : http://www.unece.org/meetings/practical.htm). En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat au +41 22 917 2682. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les renseignements et les documents relatifs à cette session peuvent être consultés sur une page spéciale du site Web de la CEE (www.unece.org/index.php?id=41720). [↑](#footnote-ref-2)
3. Le document peut être consulté sur le site Web de la CEE à l’adresse www.unece.org/  
   index.php?id=35032 (voir la liste des documents au bas de la page Web, onglet « documents officiels », point 10 f) de l’ordre du jour). [↑](#footnote-ref-3)
4. Un projet de résumé à l’intention des décideurs politiques peut être consulté sur le site Web de la trente-quatrième session de l’Organe exécutif de la Convention sous l’onglet « documents informels » (www.unece.org/index.php?id=38060). [↑](#footnote-ref-4)